

## Extrait du registre des délibérations

Le conseil municipal, suite à la convocation transmise, se réunit à 20h00 en session ordinaire à la mairie de Cantenay-Epinard, sous la présidence de monsieur Marc CAILLEAU, maire.

Sont présents : Amélie ALMÉRAS, Angélique BOULAI, Daniel BOURGEOIS, Marc CAILLEAU, Christelle CAMPAN, Jean-Philippe CERCEAU, Frédéric CHAUVET, Stéphane FOULONNEAU, David GELINEAU, Aurélie GESLIN, Marie-Noëlle GONET, Christophe JOUANNEAU, Philippe NAVEAU, Jean-Paul QUINQUENEAU, Frédérique RICOU, Cécile RIVIERE, Pascal SILORET.

A donné pouvoir : Jean-Philippe PREZELIN à Frédérique RICOU.

Est excusée : Sylvia GUÉGNIARD.

Le conseil municipal nomme Christelle CAMPAN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum est atteint lorsque dix membres de l'assemblée délibérante sont présents.

### Délibération DCM-2023.08.28-07

#### Politique de la ville, habitat, logement

#### Accession sociale à la propriété – Dispositif d'aide financière

Monsieur CAILLEAU **EXPOSE**,

Depuis 2008, Angers Loire Métropole distribue des aides d'accession sociale à la propriété.

La communauté urbaine double le montant de l'aide accordée par la commune adhérente, dans les limites fixées par le dispositif. Ainsi l'engagement financier de la municipalité détermine dans une certaine mesure le niveau de l'aide de la communauté urbaine.

En 2022, le dispositif d'aide à l'accession sociale a permis d'accompagner 122 ménages primo-accédants dont 46 dans le parc HLM ancien, pour un montant global à l'échelle d'Angers Loire Métropole de 204 500 € équivalent aux subventions des dix communes adhérentes. Ces aides ont également permis de participer au maintien d'une activité soutenue pour tous les acteurs locaux du bâtiment : promoteurs, constructeurs et autres.

Les conditions d'accès au dispositif sont circonscrites à l'acquisition d'un logement neuf, ou d'un logement ancien détenu par un organisme d'H.L.M ou une S.E.M Immobilière, financé par une quotité de prêt significative.

Sur la base des plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro (PTZ) en vigueur en 2023, les conditions d'éligibilité aux aides communautaires sont maintenues. Toutefois, les conditions de gestion 2023 et les contraintes réglementaires d'accès au PTZ pouvant exclure certains ménages, il est à nouveau proposé de ne pas faire de la mobilisation du PTZ une condition d'accès aux aides de nos collectivités, mais simplement de s'y référer.

**CONSIDERANT** que le dispositif proposé par la communauté urbaine et les communes adhérentes favorise l'accession des ménages modestes à un logement et le soutien au secteur local du bâtiment et de l'aménagement,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du 13 mars 2023 d'Angers Loire Métropole décidant de reconduire le dispositif d'aides à l'accession sociale à la propriété,

**PROPOSITION** est faite au Conseil Municipal :

- De valider la participation au dispositif d'aides à l'accession sociale à la propriété proposée par Angers Loire Métropole, sous-plafonds de ressources du PTZ 2023, pour l'année 2023 :

Accuse de réception en préfecture  
049-214900557-20230828-DCM-20230828-07-DE  
Date de télétransmission : 29/08/2023  
Date de réception préfecture : 29/08/2023

- De calculer le montant de la subvention versée par la collectivité de la manière suivante pour 2023 ;

Catégorie de Logements	Logements neufs	Logement anciens HLM/ SEM Immobilière
SUBVENTION BASE	2 000 €	1 000 €
<b>Bonus ménage</b>		
1 ENFANT	500 €	500 €
2 ENFANTS	1 000 €	1 000 €
3 ENFANTS et +	1 500 €	1 500 €

- De confirmer la mise en place des clauses de reversement des aides perçues dans les mêmes conditions que celles précisées dans le règlement par Angers Loire Métropole ;

- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les décisions de subventions individuelles afférentes ;

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

Pour extrait conforme

Le 29 août 2023

Par délégation du Maire

Jean-Charles PAUMARD



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "J. Paumard", is written over a horizontal line.